

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE **DU 22 JUIN 2017**

Les actionnaires de la société Fermentalg (la « **Société** ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 22 juin 2017 à son siège social sis 4 rue Rivière à Libourne (33500) (l'« **Assemblée Générale** »). L'Assemblée Générale était présidée par Monsieur Philippe Lavielle, président-directeur général de la Société.

A l'exception de la vingtième résolution intitulée « *Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société* », l'Assemblée Générale a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été présentées à titre ordinaire et extraordinaire.

Il est rappelé que suite à l'adoption par l'Assemblée Générale des huitième et neuvième résolutions, deux administratrices indépendantes ont été nommées et siègent désormais au conseil d'administration de la Société. Par ailleurs, le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Lavielle a été renouvelé aux termes de la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

Des délégations financières ont également été consenties par l'Assemblée Générale au profit du Conseil d'administration afin de permettre à la Société de faire face rapidement à d'éventuels besoins de financement (*douzième à dix-neuvième résolutions*).

L'objet social de la Société a enfin été légèrement modifié aux termes de la vingt-deuxième résolution, lequel est désormais détaché de toute activité agricole et est désormais uniquement centré sur la recherche et développement, la production industrielle par hétérotrophie et mixotrophie et la commercialisation de micro-organismes destinés notamment aux marchés de l'énergie, la chimie, l'agroalimentaire, les cosmétiques, la parapharmacie, et le marché médical.